



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, que le conseil a adopté le *Règlement n° 684-2026-C modifiant le règlement n° 684 concernant la tarification des services municipaux* lors de l'assemblée du 1^{er} septembre 2026.

Le règlement a pour objet de modifier le règlement de tarification en vigueur afin d'ajouter la tarification de la bâche au mètre pour la gestion des espèces envahissantes, de retirer les frais d'inspection des installations septiques et de modifier la tarification des services de loisirs.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : <https://www.sddb.ca/>.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 3 SEPTEMBRE 2026**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe